Lundi le 2 décembre 2019 Par courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca

Monsieur Benoit Charette

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Comité aires protégées des Laurentides -ajout du Mont-Kaaikop aux sites potentiels

Bonjour Monsieur le Ministre

Le but de cette correspondance est de demander que le territoire du Mont-Kaaikop, situé à Sainte-Lucie-des-Laurentides, soit inscrit sur la liste des sites actuellement en analyse par le Comité aires protégées des Laurentides. Les travaux de ce comité sont reliés à l'atteinte, pour 2020, de la cible de 12% en aires protégées au sud du Québec.

I- Contexte

La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop (la Coalition) a appris récemment que le Comité régional sur les aires protégées de la région administrative des Laurentides a redémarré ses travaux sous la responsabilité de la MRC Antoine-Labelle. En avril 2017, le conseil de cette MRC avait suspendu indéfiniment les travaux du comité régional, car, pour divers facteurs, les travaux du comité n'avaient pas obtenu les résultats escomptés. Des délais avaient été demandés par les intervenants forestiers et fauniques, afin de proposer une démarche différente à la MRC d'Antoine-Labelle. Le plan de travail ne s'était pas concrétisé, de la sorte qu'un constat avait été fait sur l'impossibilité de faire consensus sur une démarche commune.

Les travaux de ce comité étaient basés sur une liste des sites à protéger qui avaient été identifiés en 2011 et le Mont-Kaaikop ne figurait pas sur cette courte liste. La Coalition n'a su qu'en 2016 l'existence d'un tel comité pour la région des Laurentides et elle a rapidement transmis une lettre à votre ministère demandant pour le Mont-Kaaikop un statut d'aire protégée. (Pj #1 - Lettre du 25 novembre 2016 au MDDELCC)

Il est déplorable qu'à l'époque, ni le MERN, le MFFP, la MRC des Laurentides ou la MRC Antoine-Labelle, qui cordonnait ce comité, n'aient cru bon d'informer la Coalition de l'existence en leur sein de ce comité, malgré toutes les représentations politiques et publiques faites par la Coalition depuis trois ans à ce moment-là. Et jamais le Mont-Kaaikop n'avait été mentionné à ce comité malgré la présence de représentants du MERN, du MFFP et des MRC précitées, pourtant bien au fait des représentations de la Coalition.

Nous sommes rendus maintenant en 2019 et il est très reconnu, tant au niveau local que national, que le Mont-Kaaikop a été documenté scientifiquement comme un milieu unique d'une grande richesse en biodiversité au sud du Québec et qu'il est au coeur d'un projet de conservation que la Coalition vise à mettre en place. Qui plus est, ce projet bénéficie clairement de l'acceptabilité sociale, car il est **appuyé par la communauté, par des milliers de supporteurs, par de nombreuses municipalités et par des organismes et associations environnementales, tant nationales que locales**.

Le Mont-Kaaikop, c'est aussi cette vue magnifique que des milliers de personnes admirent à des kilomètres à la ronde. La vue actuelle de cette façade est un symbole régional important témoignant d'une nature vierge conservée au fil du temps. **Personne ne veut que cette montagne, site emblématique de la charte du paysage culturel patrimonial régional, soit altérée.**

II- Les enjeux de conservation du Mont-Kaaikop documentés par la Coalition

La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop est un collectif citoyen bénévole qui s'investit depuis plus de six ans à vouloir sauver la forêt plus que centenaire, naturelle et jalousement préservée, du majestueux Mont-Kaaikop, le deuxième sommet de la MRC des Laurentides.

C'est la première fois au Québec qu'un groupe de citoyens-nes bénévoles documente avec cette profondeur un projet de conservation. La réputation de la Coalition est reconnue et dépasse largement le cadre régional. L'approche de la Coalition est rigoureuse, structurée et déterminée.

La Coalition a investi à ce jour plus de 82 000$ en études et en achats de biens et services, à l'aide du financement obtenu de citoyens, d'organismes locaux, de municipalités régionales et de fondations environnementales. Quant à la valeur du temps volontaire consacré par les membres de la Coalition, elle dépasse largement les 400 000$ (à un t/h minimal de 25$).

Les travaux de la Coalition ont permis de documenter trois enjeux fondamentaux reliés à tout projet de conservation : enjeu environnemental, enjeu d'acceptabilité sociale et enjeu économique.

1- Enjeux environnementaux du Mont-Kaaikop documentés scientifiquement par la Coalition

a- Un jugement interlocutoire (janvier 2014) a donné raison à Ste-Lucie-des-Laurentides et à la Coalition. **Un des quatre motifs sur lesquels reposent ce jugement est que la balance des inconvénients, qui**

favorise la délivrance de l'injonction interlocutoire, tient compte que le remplacement d'une forêt singulière comme le Mont-Kaaikop ne peut être indemnisé en argent. Cet argument important est encore plus d'actualité aujourd'hui, car en aval du jugement, la Coalition a prouvé et documenté scientifiquement, avec le support d'experts reconnus, la très grande richesse écologique présente au Mont-Kaaikop.

b- 838 mètres de hauteur : 2ème sommet de la MRC des Laurentides après le Mont-Tremblant.

c- Pas d'agriculture ou de sport de masse (golf ou ski). Peu de routes et d'habitations. Que de la nature.

d- Absence de caractérisation effectuée par le MFFP. Elle a été réalisée par une firme experte, aux frais de la Coalition : la très grande richesse écologique du Mont-Kaaikop a été documentée scientifiquement.

e- La forêt y pousse très lentement sur une couche très mince de sol, d'au plus 25 centimètres.

f- **Rareté au sud du Québec** : **une forêt de cette altitude recelant des forêts denses, vieilles (67% = 70 ans et +) et en santé. Présence de micro-peuplements anciens et aussi en stades initiaux, soit un des 3 types d'écosystèmes forestiers exceptionnels devant être légalement protégés**.

g- **Carence importante en vieilles forêts identifiées par le MFFP** dans le secteur du Kaaikop (RÉF. PAFIT 2018-2023). Vieilles forêts = pépinières naturelles indispensables pour le maintien et le foisonnement de la biodiversité. **En référence au point précédent, cohérence demandée : il faut protéger le Mont-Kaaikop.**

h- La zone à protéger du Mont-Kaaikop totalise 40km^2 et touche deux MRC de deux régions administratives différentes : 31 km^2 dans Laurentides (MRC Laurentides) et 9km^2 dans Lanaudière (MRC Matawinie).

i- Géographiquement, **le Kaaikop est un carrefour stratégique pour la circulation et le foisonnement de la biodiversité. Il assure la connectivité de plusieurs zones naturelles et importantes de conservation et de couloirs fauniques et floristiques.** Vers le sud : territoire Mohawk de chasse et de pêche Tioweroton (100km^2), vers le nord : Montagne noire et parc du Mont-Tremblant, vers le nord est : Mont Ouareau (± 40 km^2), parcs régionaux Forêt Ouareau (160 km^2) et Sept Chutes (20 km^2) et pourvoirie Pavillion Basillières (20 km^2).

j- **Milieu hydrique vaste, riche et varié**: sources, ruisseaux, cinq lacs en altitude, marais, tourbières, cours d'eau intermittents et permanents. Alimente deux bassins versants distincts.

k- La forêt du Kaaikop, dense et préservée, est un **refuge important pour la faune** qui est omniprésente : orignaux, chevreuils, loups, coyotes, renards, petit gibier, etc.

l- **La biodiversité la plus importante et la plus riche se retrouve au Sud du Québec et le Mont-Kaaikop est à cet endroit = RARETÉ due à son altitude et à ses écosystèmes anciens et protégés.**

2- Enjeu d'acceptabilité sociale : totalement démontré pour la protection du Mont-Kaaikop

a- Aire protégée planifiée et documentée par la municipalité de Ste-Lucie-des-Laurentides dès avril 2013.

b- Site **emblématique de la charte du paysage culturel patrimonial régional** protégé au fil du temps.

c- 10 000 personnes, de plus de 60 municipalités, ont appuyé la Coalition pour la protection du Mont-Kaaikop.

d- Sondage 2016 : 95% contre les coupes forestières et 81% pour une aire protégée de biodiversité.

e- Appui par des organismes les plus respectés en matière de protection de l'environnement, tels la Fondation David Suzuki, Nature Québec, SNAP, Greenpeace et par de nombreuses associations environnementales régionales.

f- Appui de la communauté Mohawk, car le Kaaikop alimente en biodiversité leur territoire de chasse et de pêche Tioweroton.

g- Trois conseils municipaux de Ste-Lucie-des-Laurentides ont appuyé sans réserve les démarches de la Coalition. *Voir la pièce jointe PJ #2 - Résolution Ste-Lucie-des-Laurentides #18-03-051.*

h- Appui de plusieurs municipalités régionales.

i- Plusieurs marches publiques ont été tenues en appui à la Coalition.

j- Les gens et les organismes ont financé généreusement la Coalition dans ses démarches.

k- Lieu important pour les activités de plein air. Un OBNL est en opération à la base du Kaaikop depuis + de 75 ans et exploite 40 km de discrets sentiers de randonnée fréquentés annuellement par plus de 5 000 personnes.

3- Enjeu économique documenté par un expert très reconnu

Vision économique du milieu : préserver en permanence le site naturel du Mont-Kaaikop et implanter, **dans certains secteurs**, des activités récréotouristiques **durables =** création d'emplois et de retombées économiques, renforcement de la cohésion sociale, développement plus équilibré du territoire et protection permanente des milieux d'intérêt.

La Coalition a fait réaliser une importante étude économique par Eco2Urb (fév. 2019), étude menée sous la supervision de M. Jérôme Dupras, docteur en géographie, professeur au département des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais et chercheur à l'Institut des sciences de la forêt tempérée. M. Dupras est titulaire du prix Relève scientifique des Prix du Québec (nov. 2018) attribué à un chercheur de moins de 40 ans qui s'est démarqué par la grande qualité de ses recherches et de son leadership.

L'étude conclut que protéger en permanence le Mont-Kaaikop permet d'augmenter la valeur des services écosystémiques liés aux activités récréotouristiques, aux habitats pour la biodiversité, à la valeur esthétique et aux services culturels autochtones. Bref, préserver est plus rentable que couper.

Autres éléments mentionnés dans l'étude à prendre en considération : en foresterie, il y a des coûts externes importants pour le gouvernement et globalement, la foresterie est déficitaire au Québec. Ce déficit est acceptable s'il y a des enjeux d'occupation du territoire et de vitalité des communautés. **Cependant, ce déficit est moins acceptable si le principal moteur économique d'une région est le tourisme et la villégiature, comme c'est le cas dans la MRC des Laurentides.**

Pour le MFFP, l'aire protégée visée pour le Mont-Kaaikop c'est 40 $km^{2,}$ Une poussière par rapport à la superficie des Laurentides (20 472km^2) et de même pour la superficie des unités d'aménagements forestiers des Laurentides UA062-51, 52 (2 485 km^2).

III- Une étude finale présentement en élaboration

La Coalition a confié à l'OBNL, l'Institut des Territoires, un mandat pour réaliser un plan de conservation et de mise en valeur des territoires du Mont-Kaaikop. Ce plan est en lien avec la finalité recherchée par la Coalition, soit que le Kaaikop soit protégé et, on ne parle pas de cloche de verre. De ce plan, ressortiront les zones d'affectations du territoire. Les principes directeurs qui guident l'élaboration de ce plan sont:

1- que l'on **préserve l'actuel corridor forestier naturel, crucial à la connectivité de vastes zones régionales existantes de conservation, lesquelles assurent le maintien et le développement de la circulation faunique et biologique;**

2- que des sections du Kaaikop soient **uniquement dédiées à la faune**, afin qu'elle puisse transiger et s'y développer en toute quiétude;

3- que les **sections du Kaaikop les plus riches en biodiversités soient protégées** et dédiées à la recherche universitaire;

4- que le développement récréotouristique **ordonné, durable et non invasif** se poursuivre dans les limites de l'affectation territoriale qui sera prévue à cet effet;

5- que les municipalités régionales en tirent des revenus directs et indirects.

IV- En conclusion

Le projet de conservation de la Coalition est un projet écologique qui répond réellement à l'urgence climatique. Il s'inscrit dans une démarche appuyée par les experts de l'ONU : celle de **prioriser la protection de territoires naturels existants riches en biodiversité et à fort potentiel de connectivité**. **C'est aussi un projet écologique qui est cohérent à la lutte aux changements climatiques et à l'effondrement actuel de la biodiversité, tout en étant porteur de retombées économiques et bénéficiant de l'acceptabilité sociale.**

Le Kaaikop est un joyau emblématique régional et même au-delà. Sa valeur environnementale a été prouvée scientifiquement, de même que son rôle dans le maintien et la circulation de la biodiversité. La Coalition, appuyée par des milliers de personnes et de nombreux organismes, milite ardemment depuis plus six ans pour le protéger, tout comme les anciens et anciennes l'ont fait avant. **L'avenir du Kaaikop appartient à toutes ces personnes et à tous ces organismes.**

La Coalition lance un appel au MERN, au MFFP et au MELCC, pour qu'ensemble nous réglions ce conflit environnemental qui perdure depuis trop longtemps. Il ne s'agit pas ici de créer un précédent issu d'une opposition citoyenne, ce n'est pas du tout ce que la Coalition recherche.

La réalité est que tous les éléments sont présents pour justifier une décision favorable de protéger ce site. Rationnellement, si nous nous attardons uniquement aux faits démontrés, le premier élément à considérer est la qualité environnementale du Mont-Kaaikop qui, par sa situation géographique, ses riches écosystèmes et la rareté de certains de ses éléments dans son secteur géographique, justifie sa protection. Le deuxième élément à considérer est l'acceptabilité sociale démontrée sans équivoque par la vive volonté d'une communauté, et d'une population plus large, de préserver ce joyau emblématique. Et c'est l'un des fondements importants de la création, en avril 2013, de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, de placer les citoyens-nes et les communautés au coeur de la planification forestière.

Coté possibilités forestières, le Mont-Kaaikop c'est infime pour le MFFP et les garanties d'approvisionnement pour les industriels forestiers. Mais c'est énorme pour le maintien et le foisonnement de la biodiversité.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de l'attention que vous porterez à notre demande et nous espérons que vous accueillerez favorablement que le Mont-Kaaikop fasse partie des sites actuellement à l'étude par le Comité régional sur les aires protégées de la région administrative des Laurentides.

Nous sommes disponibles pour toute demande d'information ou, si vous le jugez à propos, pour participer à une rencontre avec le personnel de votre ministère.

Claude Samson

Président de la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop
Cellulaire: (514) 347-8617

En copies conformes par courriels:
-Madame Nadine Girault, Députée de Bertrand et Ministre des Relations internationales et de la Francophonie
-Monsieur Jonatan Julien, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
-Monsieur Pierre Dufour, Ministre des forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
-Monsieur Gilbert Pilote, Préfet de la MRC Antoine-Labelle
-Monsieur Marc L'Heureux, Préfet de la MRC des Laurentides
-Monsieur Francis Walsh, avocat, services juridiques du Mohawk Council of Khanawà:ke
-Monsieur Marc-André Bouchard, Aménagiste du territoire, direction Aires protégées, MELCC)

Pièces jointes:
PJ #1 - Lettre du 25 novembre 2016 au MDDELCC
PJ #2 - Résolution Ste-Lucie-des-Laurentides #18-03-051